

Image not found or type unknown



# Aide a la déclaration des impôts sur le revenu

Par **LHOMME ARTOIS**, le **07/02/2013** à **08:52**

Bonjour

Actuellement en jugement de divorce j(le papa paye une pension alimentaire 150 par deux il ne participe à rien d autre même pas quand il a ses enfants ne veut pas déboursier un centime si elle on envie de quelque chose) j aimerais savoir du fait de vivre avec mon compagnon qui lui intervient largement au bien être des filles si il peut déclarer sur ses impôts sur le revenu une participation ou bien de prendre une fille à sa charge?